



## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE

**Procès-Verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, tenue le **lundi 14 avril 2025**, à **19 h 30**, à la salle municipale de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, sise au 3355, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine.

**Sont présents(e)s :** madame Ginette Gauvin, mairesse  
monsieur Daniel Bouchard, conseiller  
madame Christine Gougeon, conseillère  
monsieur Daniel Choquette, conseiller  
monsieur Patrick Vizien, conseiller  
monsieur René Poirier, conseiller  
monsieur René-Carl Martin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Ginette Gauvin.

Est également présente : Madame Josée Vendette, directrice générale, greffière-trésorière.

### ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
  - 1.1. Condoléances à la famille de monsieur Simon Giard, préfet de la MRC des Maskoutains et maire de la Municipalité de Saint-Simon
  - 1.2. Félicitations à monsieur André Mousseau et à madame Pierrette Martel de Les Entreprises Le Cactus fleuri inc.
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025
4. RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. SUIVI DES DEMANDES CITOYENNES
  - 5.1. Différentes routes — Demande de réduction de vitesse
6. LÉGISLATION
  - 6.1. *Règlement n° 25-604 décrétant une taxation complémentaire pour l'entretien du cours d'eau rivière des Hurons, branche 11 — Avis de motion*
  - 6.2. *Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres — Adoption — Information*
  - 6.3. *Projet de loi 89 afin d'assurer les services essentiels en cas de grève — Information*
  - 6.4. *Autres règlements en provenance d'autres municipalités*
7. ADMINISTRATION
  - 7.1. Rapport financier — Dépôt
  - 7.2. Approbation des comptes à payer
  - 7.3. Suivi et contrôle budgétaire
  - 7.4. Ressources humaines
    - 7.4.1. Employé(e)s saisonnier(-ière)s — Embauche



- 7.4.2. Greffière-trésorière adjointe — Ouverture de poste — Autorisation
- 7.5. Salle municipale — Liste des locations mars et avril 2025
- 7.6. Vente pour défaut de paiement des impôts fonciers — Adjudicataire — Désignation
- 7.7. Fonds réservé pour les élections — Création — Ratification
- 7.8. Élections municipales — Projets pilotes — Intérêt à participer
- 7.9. Affectation des taxations spécifiques de 2023-2024 aux réserves mises en place par la Municipalité — Autorisation
- 7.10. Profil financier des municipalités de la MRC des Maskoutains — Dépôt
- 7.11. MRC des Maskoutains — Dette à long terme — Répartition — Information
- 7.12. Société d'habitation du Québec — État des programmes — Information
- 7.13. Rapport annuel 2024-2025 sur l'application de la *Charte de la langue française* — Dépôt
- 7.14. Audit de la Municipalité 2024 — Lettre de planification — Dépôt
- 7.15. *Programme d'aide financière relative aux passages à niveau* — Demande d'aide financière — Autorisation de dépôt
- 7.16. Demande d'aide financière — Programmes divers — Chemin du Grand-Rang — Route 116 — Autorisation de dépôt
- 7.17. *Programme d'aide financière à la voirie locale 2025-2026* — Sommes octroyées et projets déposés — Ratification
- 7.18. FDR — Demande d'aide financière — Balançoires pour les parcs — Autorisation
- 7.19. Carrières et sablières — Redevances — 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2024 — Information
- 7.20. Fondation Mira — Dons amassés en 2024 — Autorisation de remise
- 7.21. Loisir et Sport Montérégie — Projet *Circonflexe* — Demande d'aide financière — Autorisation
- 7.22. Achats chez Costco
- 7.23. Gestion de la salle municipale
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
  - 8.1. Incendie — Directeur adjoint — Formation *Officier 1* — Autorisation
  - 8.2. Caserne d'incendie — Rapport d'inspection — Dépôt
  - 8.3. Sécurité incendie — Orientation relative à l'optimisation des ressources — Adoption
  - 8.4. Caserne d'incendie — Installation compteur d'eau — Contrat — Octroi
  - 8.5. MRC des Maskoutains — Schéma de couverture de risques en incendie — Évaluation des risques — Dépôt
  - 8.6. Sécurité incendie — Achat de deux tablettes et branchement aux logiciels de prévention — Autorisation
  - 8.7. Sûreté du Québec — Priorités locales 2025 — Annonce
  - 8.8. *Semaine de la sécurité civile* — Proclamation
- 9. INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT
  - 9.1. Montée du 4<sup>e</sup> Rang et 4<sup>e</sup> Rang — Suivi des travaux en cours
  - 9.2. Desserte en égouts — Ville de Saint-Hyacinthe — Avis de non-renouvellement de l'entente intermunicipale — Dépôt
  - 9.3. Secteur Douville — Traitement des eaux usées — Étude — Mandat — Octroi



- 9.4. Égout pluvial — Domaine-du-Lac-Huron — Appel de projets — Mandat — Autorisation
- 9.5. Augmentation de la capacité des étangs aérés — Étude préliminaire — Offre de services professionnels — Acceptation
- 9.6. Intersection route 116 et chemin du Grand-Rang — Rapport et recommandations — Dépôt
- 9.7. Intersection route 116 et chemin du Grand-Rang — Entente de délégation de mandat de réalisation des travaux recommandés — Autorisation de signature
- 9.8. Montée du 4<sup>e</sup> Rang et 4<sup>e</sup> Rang — Directives de changement n° 1 et 2 et décompte progressif n° 1 — Approbation
- 9.9. Fauchage des levées de fossés — Contrat 2025 — Octroi
- 10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT
  - 10.1. Liste des permis délivrés en mars 2025
  - 10.2. Rapport des indicateurs de performance du mois de mars 2025
  - 10.3. CPTAQ — Décisions — Dépôt
  - 10.4. Partenaire de la Région de la biosphère du mont Saint-Hilaire — Suivi de la rencontre du 27 mars 2025
  - 10.5. RIAM — Retour des collectes hebdomadaires des matières organiques — Information
  - 10.6. RIAM — Ouverture des écocentres — Information
  - 10.7. RIAM — Changement de garde à la direction générale — Information
  - 10.8. RIAM — Rapport financier 2024 — Dépôt
  - 10.9. GoRecycle — Collecte des réfrigérants — Intérêt à participer
  - 10.10. Protection des rives — Bilan 2024 — Dépôt
  - 10.11. MAMH — Chantier de consultation — Approbation référendaire — Information
  - 10.12. MRC des Maskoutains — Axes en matière d'habitation — Communiqué — Dépôt
  - 10.13. MRC des Maskoutains — *Plan Climat* — Formation — Invitation
  - 10.14. Fin du programme *RénoRégion* — Mobilisation — Appui
  - 10.15. *Jour de la Terre* — Demande d'aide financière — Bornes électriques — Refus
  - 10.16. Stratégie québécoise en habitation et portrait MRC des Maskoutains — Dépôt
  - 10.17. Fermeture des fossés — Prise de position
  - 10.18. Entrée charretière en U — Prise de position
  - 10.19. UPA — Programme Alus — Remerciements
  - 10.20. Urbanisme — Achat d'une tablette et branchement aux logiciels d'inspection — Autorisation
  - 10.21. *Connectivité municipale* — Colloque — Sorel-Tracy — 31 mai 2025 — Invitation
  - 10.22. *Indicateurs de développement des communautés* — Dépôt
  - 10.23. *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* — *Plan d'action régional 2025-2029* — *Montérégie* — Dépôt
  - 10.24. Comité consultatif d'urbanisme — Membre à titre de citoyen — Nomination
  - 10.25. *Semaine montréalaise de l'économie circulaire* — Information
  - 10.26. Collectes de gros rebuts et des résidus domestiques dangereux — Annonce
  - 10.27. Défi *Pissenlits* — Invitation à participer



11. LOISIRS, CULTURE ET SERVICES COMMUNAUTAIRES
  - 11.1. Loisirs — Sondage — Invitation à participer
  - 11.2. Camp de jour — Période d'inscription en cours — Information
  - 11.3. Camp de jour — Programmation — Dépôt
  - 11.4. Camp de jour — Cadre de référence 2025 — Adoption
  - 11.5. *Journée de l'arbre* et d'échange de vivaces — Annonce
  - 11.6. Défi *Château de neige* — Tirage local — Dévoilement du nom des gagnant(e)s
  - 11.7. Vente de garage — Rappel des règles applicables
  - 11.8. Soccer — Nombre d'équipes et de joueur(-euse)s
  - 11.9. Soccer — Règlements de la ligue 2025 — Adoption
  - 11.10. *PanoraMaska* — Mémoire en images — Collecte de photos et de documents — Mardi 29 avril 2025, de 13 h à 20 h
12. DOSSIERS DIVERS
  - 12.1. Groupe Scout 4<sup>e</sup> l'Avenir inc. — Demande de prêt d'équipements — Événement du 30 et 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2025 — Autorisation
  - 12.2. *Société canadienne du cancer* — *Mois de la jonquille* — Proclamation
  - 12.3. Transplant Québec — *Semaine nationale du don d'organes et de tissus* — Proclamation
  - 12.4. *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* — 17 mai 2025 — Proclamation
  - 12.5. Saint-Hyacinthe Technopole — AGA — 29 avril 2025, à 16 h — Invitation
  - 12.6. Saint-Hyacinthe Technopole — 5 à 7 — Parcours inspirant — Mercredi 16 avril 2025 — Invitation
  - 12.7. Médecine vétérinaire — Portes ouvertes — 10 mai 2025 — Invitation
  - 12.8. *Mois du vélo* — 1<sup>er</sup> au 31 mai 2025 — Invitation
  - 12.9. *Gala des affaires* — Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe — 26 avril 2025, à 17 h 30
  - 12.10. Maltraitance chez les personnes âgées — Appui et lieu de référence
  - 12.11. UPA — Débat sur les enjeux agricoles — 14 avril 2025, à 19 h
  - 12.12. *Semaine québécoise des familles* — Proclamation
13. PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES/SUIVIS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le conseil de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine siège à la séance ordinaire du lundi 14 avril 2025, en présentiel et en présence du public.

Les membres du conseil mentionnés ci-haut sont présents et la séance sera diffusée sur le site Internet de la Municipalité dans les vingt-quatre heures de la séance. Chaque personne s'identifie individuellement. Assiste également à la séance la directrice générale, greffière-trésorière, madame Josée Vendette.

La mairesse, madame Ginette Gauvin, déclare la séance ordinaire du conseil municipal, de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, du 14 avril 2025, ouverte à 19 h 30.

Cinq (5) membres de la communauté sont présents.



### **1.1. Condoléances à la famille de monsieur Simon Giard, préfet de la MRC des Maskoutains et maire de la Municipalité de Saint-Simon**

Les membres du conseil municipal offrent leurs plus sincères condoléances aux membres de la famille de monsieur Simon Giard, préfet de la MRC des Maskoutains et maire de la Municipalité de Saint-Simon à la suite de la perte de son petit-fils âgé de 15 mois.

### **1.2. Félicitations à monsieur André Mousseau et à madame Pierrette Martel de Les Entreprises Le Cactus fleuri inc.**

Les membres du conseil municipal offrent leurs félicitations à monsieur André Mousseau et à madame Pierrette Martel de *Les Entreprises Le Cactus fleuri inc.* pour le *prix Distinction agroenvironnementale* reçu lors du 12<sup>e</sup> Gala Agristars de la grande Montérégie. Ce prix récompense un projet ou des efforts significatifs en agroenvironnement.

## **2025-04-067 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de monsieur Daniel Bouchard, conseiller, appuyée par monsieur René Poirier, conseiller, d'ajouter deux (2) points à l'ordre du jour, à savoir :

- 7.22 — Achats chez Costco ;
- 7.23 — Gestion de la salle municipale ;

**CONSIDÉRANT** la demande de la directrice générale, greffière-trésorière, d'ajouter deux (2) autres points à l'ordre du jour, à savoir :

- 9.8 – Montée du 4<sup>e</sup> Rang et 4<sup>e</sup> Rang — Travaux de réfection de la conduite d'eau potable — Directives de changement n° 1 et 2 et décompte progressif n° 1 — Acceptation ;
- 9.9 – Contrat de fauchage de levée de fossés — Année 2025 — Octroi.

**CONSIDÉRANT** les commentaires de la mairesse et de la directrice générale, greffière-trésorière, sur le retour, pour la x fois, des points portant sur les achats chez Costco et la gestion de la salle municipale ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** René-Carl Martin

**APPUYÉ DE :** René Poirier

et résolu à l'unanimité :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté comme modifié par l'ajout des points 7.22, 7.23, 9.8 et 9.9.

**ADOPTÉE**

## **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**



2025-04-068

### 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025

**CONSIDÉRANT** le projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025 déposé ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Daniel Choquette

**APPUYÉ DE** : René Poirier

et résolu à l'unanimité :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025 tel que rédigé.

**D'AUTORISER** la signature dudit procès-verbal par les personnes habilitées à ce faire.

**ADOPTÉE**

## 4. RAPPORT DE CORRESPONDANCE

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose le rapport de la correspondance reçue depuis le dernier conseil. Elle attire l'attention des élues et élus et de la population sur certaines correspondances.

Le tout est soumis à titre d'information.

## 5. SUIVI DES DEMANDES CITOYENNES

### 5.1. Différentes routes — Demande de réduction de vitesse

Les demandes de réduction de vitesse affluent. Malgré la présence quotidienne des policiers sur le territoire, les citoyen(ne)s se plaignent des excès de vitesse commis par les résident(e)s du secteur, ainsi que de leur visite.

Nous demandons à tou(te)s les citoyen(ne)s, ainsi qu'à leur visite de faire un effort pour réduire leur vitesse lors de leurs déplacements.

## 6. LÉGISLATION

### 6.1. Règlement no 25-604 décrétant une taxation complémentaire pour l'entretien du cours d'eau rivière des Hurons, branche 11 — Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Daniel Choquette, conseiller, voulant que lui-même ou un autre membre du conseil présentera pour adoption lors d'une prochaine séance le projet de *Règlement numéro 25-604 décrétant une taxation complémentaire pour l'entretien du cours d'eau rivière des Hurons, branche 11*.

Le projet de règlement est déposé et présenté aux membres du conseil et à la population et est disponible au bureau de la Municipalité pour fins de consultation.



La directrice générale, greffière-trésorière, donne de l'information sur ledit projet de règlement.

## **6.2. Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres — Adoption — Information**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose un document faisant état des principaux changements apportés par l'adoption de la *Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres*.

Le tout est soumis à titre d'information.

## **6.3. Projet de loi 89 afin d'assurer les services essentiels en cas de grève — Information**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose les informations relatives au projet de loi 89 afin d'assurer les services essentiels en cas de grève.

Le tout est soumis à titre d'information.

## **6.4. Autres règlements en provenance d'autres municipalités**

Il n'y a aucun règlement en provenance d'autres municipalités.

# **7. ADMINISTRATION**

## **7.1. Rapport financier — Dépôt**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose le rapport mensuel financier de la Municipalité. Le tout est soumis à titre de suivi des finances aux membres du conseil.

2025-04-069

## **7.2. Approbation des comptes à payer**

**CONSIDÉRANT** la liste des comptes à payer soumise aux membres du conseil d'une somme de 579 678,27 \$ ;

**CONSIDÉRANT** la demande de monsieur le conseiller Daniel Bouchard de voir le compte de dépenses de la directrice générale, greffière-trésorière, d'une somme de 495,28 \$ ;

**CONSIDÉRANT** le détail du compte donné par la directrice générale, greffière-trésorière, de vive voix pendant la séance ;

**CONSIDÉRANT QUE** seul ce compte a été regardé alors que les comptes à payer totalisent 579 678,27 \$ ;



**CONSIDÉRANT** la déclaration de monsieur le conseiller Daniel Bouchard voulant qu'il préfère le regarder lors de la séance plutôt que lors de la plénière pour montrer une saine gestion ;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale, greffière-trésorière, considère que cette façon de faire s'inscrit dans la chasse aux sorcières que trois (3) élus font à son égard depuis quelques mois ;

Revenir lors  
Adoption  
procès-verbal  
en mai 2025  
G. Leclerc

**CONSIDÉRANT QUE** seules les factures de la directrice générale, greffière-trésorière, sont questionnées alors qu'elle est la seule autorisée à dépenser pour et au nom de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** les achats sont toujours faits dans un souci d'économie et de saine gestion pour les finances municipales ;

**CONSIDÉRANT QUE** messieurs les conseillers Daniel Bouchard, René Poirier et Daniel Choquette préfèrent que les achats soient faits dans les commerces de la municipalité, et cela, peu importe le prix à payer et peu importe que les dépenses soient beaucoup plus importantes que ce qu'elles sont actuellement ;

**CONSIDÉRANT QUE** la mairesse, madame Ginette Gauvin, et messieurs les conseillers Patrick Vizien et René-Carl Martin jugent qu'une saine gestion implique d'acheter au meilleur prix auprès de fournisseurs canadiens dont Costco qui vend des produits canadiens et embauche des résident(e)s du Québec ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** René-Carl Martin

**APPUYÉ DE :** René Poirier

et résolu à l'unanimité :

**D'ADOPTER** la liste des comptes à payer, totalisant une somme de 579 678,27 \$, afin de payer les fournisseurs.

La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 12-407 et ses amendements, déléguant au directeur général et au directeur du Service de sécurité des incendies certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, et du règlement numéro 07-350 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

**ADOPTÉE**

La directrice générale, greffière-trésorière, demande qu'il soit noté au procès-verbal que peu importe le montant des comptes à payer, seul son compte de dépenses est mensuellement questionné, dans le seul et unique but de discréditer la directrice générale, greffière-trésorière, auprès de la population.

2025-04-070

### **7.3. Suivi et contrôle budgétaire**

**CONSIDÉRANT** les obligations du règlement numéro 12-407 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement permet aux élues et aux élus de s'assurer d'une surveillance et d'une analyse budgétaire de rigueur ;



**CONSIDÉRANT** le suivi budgétaire déposé par la directrice générale, greffière-trésorière, madame Josée Vendette ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : René-Carl Martin

**APPUYÉ DE** : René Poirier

et résolu à l'unanimité :

**D'APPROUVER** le contenu du rapport tel que présenté. Ledit rapport fait état des dépassements budgétaires constatés sur différents postes. Par ailleurs, le budget total est toujours respecté.

**ADOPTÉE**

#### **7.4. Ressources humaines**

2025-04-071

##### **7.4.1. Employé(e)s saisonnier(-ière)s — Embauche**

**CONSIDÉRANT** les besoins de la Municipalité pour l'été 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** tant les loisirs que les travaux publics requièrent l'ajout de main-d'œuvre pendant l'été ;

**CONSIDÉRANT** les budgets adoptés et les fonds disponibles pour ces fins ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Daniel Bouchard

**APPUYÉ DE** : Christine Gougeon

et résolu à l'unanimité :

**D'AUTORISER** la directrice générale, greffière-trésorière, à procéder aux embauches requises dans le respect des budgets adoptés à ces fins.

**ADOPTÉE**

2025-04-072

##### **7.4.2. Greffière-trésorière adjointe — Ouverture de poste — Autorisation**

**CONSIDÉRANT** le départ à la retraite annoncé de la greffière-trésorière adjointe, madame Nathalie Cormier ;

**CONSIDÉRANT QU'**un accompagnement de quelques mois est souhaité pour familiariser la nouvelle ressource avec les exigences du poste ;

**CONSIDÉRANT QUE** les prévisions budgétaires ont été faites en conséquence ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : René Poirier

**APPUYÉ DE** : René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité :



**D’AFFICHER** le poste de greffière-trésorière adjointe dès que possible.

**DE CONVOQUER** les membres du comité des ressources humaines pour la tenue des entrevues découlant de cet affichage.

**ADOPTÉE**

#### **7.5. Salle municipale — Liste des locations mars et avril 2025**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose le tableau des locations de la salle pour le mois de mars 2025 de même que des locations prévues pour le mois d’avril 2025.

Le tout est soumis à titre d’information.

2025-04-073

#### **7.6. Vente pour défaut de paiement des impôts fonciers — Adjudicataire — Désignation**

**CONSIDÉRANT** les procédures de vente à l’enchère publique pour défaut de paiement de taxes de propriété du territoire en cours à la MRC des Maskoutains ;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre (4) propriétés ont été référées à la MRC des Maskoutains pour entreprendre le processus de vente à l’enchère publique pour défaut de paiement de taxes ;

**CONSIDÉRANT QU’**un dossier a été réglé ;

**CONSIDÉRANT** la pertinence pour la Municipalité d’être présente lors de cette vente à l’enchère publique pour défaut de paiement de taxes et de pouvoir enchérir pour acquérir ces propriétés, à défaut de personnes intéressées ;

**CONSIDÉRANT QUE** la vente des propriétés apparaissant à l’avis de vente se fera le 19 juin prochain, à 10 h, aux bureaux de la MRC des Maskoutains ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** René-Carl Martin

**APPUYÉ DE :** René Poirier

et résolu à l’unanimité :

**DE MANDATER** la directrice générale, greffière-trésorière, pour assister à la vente à l’enchère publique pour défaut de paiement de taxes le 19 juin prochain, à 10 h, aux bureaux de la MRC des Maskoutains.

**D’AUTORISER** la directrice générale, greffière-trésorière, à se porter acquéreuse, pour et au nom de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, des propriétés sises sur son territoire pour la valeur des taxes impayées à la date de la vente.

**D’AUTORISER** la directrice générale, greffière-trésorière, à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution incluant l’acte de vente



au terme de la période d'un (1) an pour retenir établie par le *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

2025-04-074

### 7.7. Fonds réservé pour les élections — Création — Ratification

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

**CONSIDÉRANT QUE** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ce qu'a fait la Municipalité en adoptant le *Règlement numéro 21-548 créant une réserve financière pour les élections municipales* par sa résolution 2022-02-24 ;

**CONSIDÉRANT QUE**, depuis cette date, le conseil affecte annuellement, lors de la préparation du budget, les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale ;

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à la Loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil a affecté annuellement une somme de 15 000 \$ audit fonds ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : René Poirier

**APPUYÉ DE** : Daniel Choquette

et résolu à l'unanimité :

**DE RATIFIER** l'affectation d'une somme annuelle de 6 000 \$ pour les années 2022, 2023, 2024 en provenance des surplus non affectés de la Municipalité et une somme de 6 000 \$ pour l'année 2025 en provenance du budget courant audit fonds selon ce que prévoit l'article 278.2 de la LERM.

ADOPTÉE

2025-04-075

### 7.8. Élections municipales — Projets pilotes — Intérêt à participer

**CONSIDÉRANT** l'invitation de la directrice des scrutins municipaux et scolaires d'Élections Québec à participer aux projets pilotes proposés pour les élections municipales 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces projets pilotes visent à ajouter une vitrine d'informations présentant le profil des personnes candidates et la production d'un nouveau bulletin de vote comprenant la photographie des personnes candidates ;

**CONSIDÉRANT** les documents expliquant ces projets pilotes ;



**CONSIDÉRANT** la volonté des membres du conseil à participer à ces projets pilotes ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Christine Gougeon

**APPUYÉ DE :** René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité :

**DE MANIFESTER** l'intérêt de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine à participer audits projets pilotes.

**D'AUTORISER** la directrice générale, greffière-trésorière, et présidente d'élections à effectuer les démarches en ce sens et à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

2025-04-076

**7.9. Affectation des taxations spécifiques de 2023-2024 aux réserves mises en place par la Municipalité — Autorisation**

**CONSIDÉRANT QUE**, depuis 2022, plusieurs réserves municipales ont été créées ;

**CONSIDÉRANT QUE** des sommes ont été perçues pour les fins de ces réserves ;

**CONSIDÉRANT** le besoin de confirmer l'affectation des sommes perçues auxdites réserves ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** René Poirier

**APPUYÉ DE :** Daniel Bouchard

et résolu à l'unanimité :

**DE CONFIRMER** l'affectation des sommes suivantes aux réserves établies pour l'année 2024, à savoir:

01-231 - 71-045	Dons panneau numérique	1 275 \$
01-212-12-492	Réserve bassin épuration	15 660 \$
59.152.10	Réserve fonds de parcs	21 110,95 \$
59-153-00	Réserve gestion matières résiduelles	25 900 \$
59-159-10	Réserve maintien inventaire	10 000 \$
59-159-20	Réserve équilibrage rôle triennal	7 000 \$
59-157-00	Réserve carrières et sablières pour 2024 :	63 584,39 \$
59-131-30 et	Réserve autopompe pour 2023 en provenance des surplus	100 000 \$
03-313-15-000-67	non affectés et pour 2024	100 000 \$

**ADOPTÉE**

**7.10. Profil financier des municipalités de la MRC des Maskoutains — Dépôt**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose les profils financiers des municipalités de la MRC des Maskoutains de même qu'un tableau faisant état des principales informations.



Des copies sont disponibles pour les citoyen(ne)s.

Le tout est soumis à titre d'information.

#### **7.11. MRC des Maskoutains — Dette à long terme — Répartition — Information**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose la répartition de la dette à long terme de la MRC des Maskoutains. La quote-part de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine dans la dette à long terme de la MRC des Maskoutains représente une somme de 220 146 \$.

Le tout est soumis à titre d'information.

#### **7.12. Société d'habitation du Québec — État des programmes — Information**

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil que la Société d'habitation du Québec a suspendu plusieurs programmes tels les programmes *RénoRégion*, *Rénovation Québec*, *Amélioration des maisons d'hébergement*, *Pyrrhotite* et *Petits établissements*.

Seul le *Programme d'adaptation de domicile* (PAD) est reconduit avec une enveloppe budgétaire de 38 M\$, mais l'acceptation de nouvelles demandes est suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Il en est de même pour plusieurs programmes de subvention gouvernementale.

Il est très dommage de constater la diminution importante des programmes de subvention gouvernementale pour les résident(e)s du Québec.

Le tout est soumis à titre d'information.

2025-04-077

#### **7.13. Rapport annuel 2024-2025 sur l'application de la Charte de la langue française — Dépôt**

**CONSIDÉRANT** l'obligation pour la Municipalité de déposer avant le 30 avril de chaque année son rapport annuel sur l'application de la *Charte de la langue française*, selon ce qui est prévu à l'article 156.4 de la Loi ;

**CONSIDÉRANT** le projet de rapport déposé ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : René-Carl Martin

**APPUYÉ DE** : Daniel Bouchard

et résolu à l'unanimité :

**D'APPROUVER** le rapport annuel préparé par la directrice générale, greffière-trésorière.



**D'AUTORISER** son dépôt conformément à la Loi.

**ADOPTÉE**

**7.14. Audit de la Municipalité 2024 — Lettre de planification — Dépôt**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose la lettre de planification de l'audition comptable en cours pour l'année 2024.

Cette lettre fait état des démarches effectuées par les auditeurs pour réaliser les états financiers de la Municipalité.

Le tout est soumis à titre d'information.

2025-04-078

**7.15. Programme d'aide financière relative aux passages à niveau — Demande d'aide financière — Autorisation de dépôt**

**CONSIDÉRANT** le *Programme d'aide aux passages à niveau municipaux* (PAPNM), volet amélioration de la sécurité, déployé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec ;

**CONSIDÉRANT** les travaux devant être réalisés sur le chemin du Grand-Rang ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de déposer une demande d'aide financière ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : René Poirier

**APPUYÉ DE** : Christine Gougeon

et résolu à l'unanimité :

**D'AUTORISER** le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide aux passages à niveau municipaux*.

**D'AUTORISER** la directrice générale, greffière-trésorière, à signer tous les documents nécessaires pour ce faire et/ou donner suite à ladite demande d'aide financière.

**ADOPTÉE**

2025-04-079

**7.16. Demande d'aide financière — Programmes divers — Chemin du Grand-Rang — Route 116 — Autorisation de dépôt**

**CONSIDÉRANT** le rapport déposé en collaboration avec le ministère des Transports du Québec relativement à l'intersection du chemin du Grand-Rang et de la route 116 (boulevard Laurier) et les propositions d'aménagement recommandées ;

**CONSIDÉRANT** les travaux importants à réaliser sur le chemin du Grand-Rang ;



**CONSIDÉRANT** la recommandation de demander toutes les aides financières possibles pour réaliser les aménagements proposés ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : René Poirier

**APPUYÉ DE** : Christine Gougeon

et résolu à l'unanimité :

**D'AUTORISER** la directrice générale, greffière-trésorière, à déposer toutes les demandes d'aide financière dont elle aura connaissance pour soutenir financièrement la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine dans la réalisation des recommandations formulées audit rapport.

**D'AUTORISER** la directrice générale, greffière-trésorière, à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

2025-04-080

**7.17. Programme d'aide financière à la voirie locale 2025-2026 — Sommes octroyées et projets déposés — Ratification**

**CONSIDÉRANT** l'aide financière de 10 322 \$ offerte par notre député de Borduas, ministre de la Justice, ministre responsable des Relations canadiennes et leader parlementaire du gouvernement, monsieur Simon Jolin-Barrette ;

**CONSIDÉRANT** les travaux de réfection de rues à faire sur les rues Millette et Normand ;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2024, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine n'a pas bénéficié d'aide financière dans le cadre de ce programme en raison de l'affectation des sommes dédiées à ce programme à un projet qui était prioritaire sur le territoire de Borduas ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette aide financière permettra de réaliser ces travaux rapidement ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Daniel Choquette

**APPUYÉ DE** : Christine Gougeon

et résolu à l'unanimité :

**DE RATIFIER** le dépôt de la demande d'aide financière préparée par la directrice générale, greffière-trésorière.

**D'AUTORISER** la directrice générale, greffière-trésorière, à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente demande d'aide financière.

**DE MANDATER** les ingénieurs de la MRC des Maskoutains pour réaliser les plans et devis de ladite réfection, si besoin est.

**ADOPTÉE**



2025-04-081

**7.18. FDR — Demande d'aide financière — Balançoires pour les parcs — Autorisation**

**CONSIDÉRANT** l'annonce de reconduction du financement des *Fonds de développement rural* (FDR) des MRC du Québec ;

**CONSIDÉRANT** les besoins de balançoires au parc Euclide-Jodoin ;

**CONSIDÉRANT** les besoins de rénovation du chalet du parc Denis-Choquette ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Christine Gougeon

**APPUYÉ DE** : Daniel Choquette

et résolu à l'unanimité :

**D'AUTORISER** la directrice générale, greffière-trésorière, à préparer et à déposer deux (2) projets distincts dans le cadre de l'appel de projet du *Fonds de développement rural* (FDR) de la MRC des Maskoutains, à savoir :

- Installation de balançoires — Parc Euclide-Jodoin
- Rénovation du chalet des loisirs — Parc Denis-Choquette

**D'AUTORISER** la mairesse, madame Ginette Gauvin, lorsque requis, et la directrice générale, greffière-trésorière, à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**7.19. Carrières et sablières — Redevances — 1er octobre au 31 décembre 2024 — Information**

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que la Municipalité a reçu, à titre de redevances des carrières et sablières, une somme de 11 609,84 \$ en provenance de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2024.

Pour la même période, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine a reçu, de la MRC de La Haute-Yamaska, une somme de 5 940,63 \$.

Le tout est soumis à titre d'information.

2025-04-082

**7.20. Fondation Mira — Dons amassés en 2024 — Autorisation de remise**

**CONSIDÉRANT QUE**, lors d'un événement tenu en juin 2024, la Municipalité a amassé des dons pour la Fondation Mira ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces dons représente une somme de 346,50 \$ ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Christine Gougeon

**APPUYÉ DE** : Daniel Choquette



et résolu à l'unanimité :

**D'AUTORISER** la remise de la somme de 346,50 \$ à titre de don à la Fondation Mira.

**ADOPTÉE**

2025-04-083

**7.21. Loisir et Sport Montérégie — Projet Circonflexe — Demande d'aide financière — Autorisation**

**CONSIDÉRANT** l'offre d'aide financière reçue pour la réalisation d'un projet d'installation de casiers de location de matériel sportif appelé projet *Circonflexe* ;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait intéressant d'installer de tels casiers dans un des parcs de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QU'**un projet a également été déposé pour le parc des Loisirs du village de Sainte-Madeleine ;

**CONSIDÉRANT** la proposition déposée ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Christine Gougeon

**APPUYÉ DE :** René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité :

**DE RATIFIER** le dépôt d'un projet de casiers dans le cadre de l'appel de projets *Circonflexe* de Loisir et Sport Montérégie.

**D'AUTORISER** la directrice générale, greffière-trésorière, à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

2025-04-084

**7.22. Achats chez Costco**

*Monsieur Daniel Bouchard, conseiller, fait lecture d'un projet de résolution qu'il a distribué aux élu(e)s quelques minutes auparavant.*

**CONSIDÉRANT** les discussions lors des caucus ;

**CONSIDÉRANT** la lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, demandant aux municipalités de favoriser l'achat local ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Daniel Choquette

**APPUYÉ DE :** René Poirier

et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité ne fasse plus d'achats chez Costco.



**QUE** la Municipalité annule la carte de crédit Costco.

**QUE** la Municipalité s'approvisionne désormais auprès de fournisseurs locaux pour les besoins de la salle.

**QUE** toutes ces mesures prennent effet immédiatement.

Des discussions ont lieu quant au contenu de la lettre de la ministre qui demande d'acheter localement, ce qui ne signifie pas que le territoire de Sainte-Marie-Madeleine et de Sainte-Madeleine et qui comprend les Costco, Walmart et autres commerces implantés au Québec.

La mairesse, madame Ginette Gauvin, demande le vote :

**Sont pour** : Daniel Choquette, conseiller, Christine Gougeon, conseillère, René Poirier, conseiller, et Daniel Bouchard, conseiller ;

**Sont contre** : Patrick Vizien, conseiller, René-Carl Martin, conseiller, et Ginette Gauvin, mairesse.

La résolution est adoptée à la majorité. Madame la mairesse, Ginette Gauvin, indique que les élu(e)s en reparleront lors du prochain caucus, car de toute évidence, les élu(e)s ne comprennent pas le souhait émis par la ministre, ce qui ne la surprend pas.

**ADOPTÉE**

2025-04-085

### 7.23. Gestion de la salle municipale

*Monsieur Daniel Bouchard, conseiller, fait lecture d'un projet de résolution qu'il a distribué aux élu(e)s quelques minutes auparavant.*

**CONSIDÉRANT** les discussions lors des caucus ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :**

**APPUYÉ DE :**

et résolu à l'unanimité :

**QUE** la salle municipale soit désormais exclusivement gérée par la responsable des loisirs.

**QUE** le comité des finances, d'administration et des ressources humaines soit mandaté pour créer une description de tâches pour un nouveau poste de responsable de la salle municipale dont les tâches principales seront la surveillance du bar, la gestion de la sonorisation, la gestion, la surveillance, l'entretien, le montage et le démontage, l'ouverture et la fermeture de la salle.

**QUE** la Municipalité publie l'offre d'emploi une fois complétée.

**QUE** le comité des finances, d'administration et des ressources humaines soit mandaté pour effectuer les entrevues et la sélection du (de la) candidat(e) pour le poste de responsable de la salle municipale.



La mairesse et la directrice générale, greffière-trésorière, réitèrent que de toute évidence le groupe de conseillers composé de messieurs René Poirier, Daniel Bouchard et Daniel Choquette, ne comprend vraiment pas ce qu'implique la gestion de la salle municipale. La responsable des loisirs s'occupe déjà de la gestion de la salle. La directrice générale, greffière-trésorière, s'en occupe lorsque la responsable des loisirs n'est pas disponible ou est absente.

Monsieur le conseiller, Patrick Vizien, indique que des correctifs avaient été demandés et que ceux-ci ont été mis en place. Il déplore que les élus soient encore sur le dos de la directrice générale, greffière-trésorière, alors qu'elle a fait les ajustements demandés.

Madame la mairesse, madame Ginette Gauvin, indique que ces points auraient dû être discutés en plénière, mais que monsieur Daniel Bouchard, conseiller, n'en a aucunement parlé lors de la plénière.

Madame Christine Gougeon, conseillère, **propose** de reporter le point pour que les élue(e)s puissent en parler entre eux(-elles) avant de prendre une décision.

Monsieur René-Carl Martin, conseiller, **appuie** la demande de report.

Il est donc **résolu à l'unanimité de reporter** le point pour en discuter en plénière.

**ADOPTÉE**

## 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

2025-04-086

### 8.1. Incendie — Directeur adjoint — Formation Officier 1 — Autorisation

**CONSIDÉRANT** la demande formulée par le directeur adjoint du Service de sécurité des incendies des municipalités de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marie-Madeleine pour s'inscrire, aux frais des municipalités, au cours d'*Officier 1* ;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais de la formation sont assumés en conformité avec les dispositions des conditions de travail du personnel de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Christine Gougeon

**APPUYÉ DE :** René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité :

**D'AUTORISER** l'inscription du directeur adjoint du Service de sécurité des incendies des municipalités de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marie-Madeleine au cours d'*Officier 1*.

**DE PAYER** les frais relatifs à cette formation suivant les dispositions des conditions de travail du personnel de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

**ADOPTÉE**



## **8.2. Caserne d'incendie — Rapport d'inspection — Dépôt**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose le rapport d'inspection de la caserne d'incendie.

Les correctifs demandés sont en cours de réalisation.

Le tout est soumis à titre d'information.

2025-04-087

## **8.3. Sécurité incendie — Orientation relative à l'optimisation des ressources — Adoption**

**CONSIDÉRANT** l'étude d'optimisation des ressources en cours auprès de la MRC des Maskoutains ;

**CONSIDÉRANT QUE** les conseils municipaux des municipalités du village de Sainte-Madeleine et de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine participent à cette étude ;

**CONSIDÉRANT** le projet de création d'une régie incendie en cours entre les deux (2) municipalités ;

**CONSIDÉRANT** les projets sous-jacents à la création de cette régie ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** René Poirier

**APPUYÉ DE :** Daniel Bouchard

et résolu à l'unanimité :

**DE SUSPENDRE** le projet de création de la régie intermunicipale d'incendie de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marie-Madeleine et les projets sous-jacents le temps de l'étude d'optimisation des ressources de la MRC des Maskoutains.

**ADOPTÉE**

2025-04-088

## **8.4. Caserne d'incendie — Installation compteur d'eau — Contrat — Octroi**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marie-Madeleine ont doté les propriétés de leur territoire de compteur d'eau afin de mesurer la consommation d'eau de chaque unité ;

**CONSIDÉRANT QUE** seuls les bâtiments municipaux n'étaient pas dotés de compteur d'eau ;

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue entre les deux (2) municipalités prévoyant que la propriété du bâtiment du Service de sécurité des incendies, soit le 290, rue Saint-Jean-Baptiste, deviendra la propriété de la régie à créer ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun de connaître la consommation d'eau de ce bâtiment pour pouvoir répartir la facture entre les deux (2) municipalités tout comme les dépenses du bâtiment ;



**IL EST PROPOSÉ PAR :** René-Carl Martin

**APPUYÉ DE :** Daniel Bouchard

et résolu à l'unanimité :

**D'AUTORISER** l'achat et l'installation d'un compteur d'eau au 290, rue Saint-Jean Baptiste, à Sainte-Madeleine.

**D'AUTORISER** les directions générales à prendre les décisions pour l'embauche des fournisseurs pour ce faire suivant les plus basses soumissions reçues à la suite des demandes formulées.

**ADOPTÉE**

#### **8.5. MRC des Maskoutains — Schéma de couverture de risques en incendie — Évaluation des risques — Dépôt**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose les évaluations des risques réalisées par le Service de prévention de la MRC des Maskoutains pour les municipalités de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marie-Madeleine.

Pour Sainte-Madeleine, les risques se répartissent comme suit :

1. Faible 986
2. Moyen 90
3. Élevé 46
4. Très-élevé 21

Pour Sainte-Marie-Madeleine, les risques se répartissent comme suit :

1. Faible 1243
2. Moyen 89
3. Élevé 98
4. Très-élevé 22

Les membres du service de sécurité des incendies ont cinq (5) ans pour visiter les risques faibles du territoire, Le Service de prévention de la MRC des Maskoutains effectuent les visites des risques moyens, élevés et très élevés.

Le tout est soumis à titre d'information.

2025-04-089

#### **8.6. Sécurité incendie — Achat de deux tablettes et branchement aux logiciels de prévention — Autorisation**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Schéma de couvertures de risques de la MRC des Maskoutains, les services de sécurité des incendies doivent effectuer la prévention des risques faibles sur leur territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE,** par les dernières années, le Service de sécurité des incendies avait confié cette tâche au Service de prévention de la MRC des Maskoutains ;



**CONSIDÉRANT QU'**il est souhaitable que la prévention résidentielle soit effectuée par les membres du service de sécurité des incendies des municipalités de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marie-Madeleine ;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour ce faire, l'achat de deux (2) tablettes serait approprié ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Daniel Bouchard

**APPUYÉ DE :** René Poirier

et résolu à l'unanimité :

**D'AUTORISER** l'achat de deux (2) tablettes pour le Service de sécurité des incendies de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marie-Madeleine à des fins de prévention.

**D'AUTORISER** le branchement de ces tablettes aux logiciels de prévention.

**DE PARTAGER** les coûts de cet achat et du branchement aux logiciels de prévention entre les deux (2) municipalités.

**ADOPTÉE**

### **8.7. Sûreté du Québec — Priorités locales 2025 — Annonce**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose les priorités locales établies par la Sûreté du Québec pour l'année 2025.

Ces priorités sont :

Priorité 1 :

- Réaliser des opérations de surveillance en sécurité routière
- Réaliser des opérations ciblées de cinémomètre, de surveillance des milieux jeunesse et de surveillance de véhicules lourds

Priorité 2 :

- Réaliser des activités de lutte contre la criminalité
- Activités de lutte contre les incivilités et les méfaits, de lutte contre la drogue de rue et de prévention de la maltraitance des aîné(e)s

Priorité 3 :

- Réaliser des activités de proximité et de visibilité
- Patrouiller à pied ou à vélo dans les parcs et les centres-villes et réaliser les actions du plan d'action relativement à l'itinérance/errance

Le tout est soumis à titre d'information.

2025-04-090

### **8.8. Semaine de la sécurité civile — Proclamation**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Semaine de la sécurité civile* se déroulera du 4 au 10 mai 2025 ;



**CONSIDÉRANT QUE** le thème de cette année est *Soyez prêts. Connaissez vos risques.* ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette semaine a pour but d'encourager les Canadien(ne)s à comprendre les risques dans leur région et à apprendre quelles mesures ils et elles peuvent prendre pour se protéger et protéger leur résidence ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** René Poirier

**APPUYÉ DE :** Christine Gougeon

et résolu à l'unanimité :

**DE PROCLAMER** la *Semaine de la sécurité civile* du 4 au 10 mai 2025.

**D'INVITER** les citoyen(ne)s à répertorier les risques de leur milieu et à apprendre les mesures qu'il(-elle)s peuvent prendre pour se protéger et protéger leur résidence.

**ADOPTÉE**

## **9. INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT**

### **9.1. Montée du 4e Rang et 4e Rang — Suivi des travaux en cours**

La directrice générale, greffière-trésorière, fait état de l'avancement des travaux de réfection de la conduite d'eau potable de la montée du 4<sup>e</sup> Rang et du 4<sup>e</sup> Rang.

Les citoyen(ne)s du secteur ont été invité(e)s à une rencontre qui s'est tenue ce jour, à 18 h 30.

Le tout est soumis à titre d'information.

### **9.2. Desserte en égouts — Ville de Saint-Hyacinthe — Avis de non-renouvellement de l'entente intermunicipale — Dépôt**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose une lettre reçue de la Ville de Saint-Hyacinthe indiquant que la Ville ne renouvellera pas l'entente de desserte en égouts du secteur Douville à son échéance en 2034.

Les démarches pour desservir autrement le secteur sont déjà en cours.

Les citoyen(ne)s du secteur sont invité(e)s à une rencontre avec les élus municipaux le 12 mai 2025, à 18 h 30.

Le tout est soumis à titre d'information.

2025-04-091

### **9.3. Secteur Douville — Traitement des eaux usées — Étude — Mandat — Octroi**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Tetra Tech QI inc. a réalisé le plan directeur des égouts sanitaires et pluviaux du secteur Douville ;



**CONSIDÉRANT** la décision de terminaison de desserte en égouts prise par la Ville de Saint-Hyacinthe ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de faire une étude des alternatives possibles pour desservir ce secteur ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de Tetra Tech QI inc. datée du 28 mars 2025, d'une somme de 20 750 \$, plus les taxes applicables ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces sommes seront imputées au secteur lors de la réalisation des travaux ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** René-Carl Martin

**APPUYÉ DE :** Daniel Choquette

et résolu à l'unanimité :

**D'ACCEPTER** l'offre de services de Tetra Tech QI inc. datée du 28 mars 2025, d'une somme de 20 750 \$, plus les taxes applicables.

**D'AUTORISER** la directrice générale, greffière-trésorière, à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

2025-04-092

**9.4. Égout pluvial — Domaine-du-Lac-Huron — Appel de projets — Mandat — Autorisation**

**CONSIDÉRANT** les plans et devis préparés pour l'ajout d'un égout pluvial dans le Domaine-du-Lac-Huron ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de préparer les documents d'appel d'offres pour ce projet ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'ajouter les portions de conduites d'eau potable à remplacer sur les rues visées par le projet ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de Shellex Groupe Conseil en date du 17 mars 2025, d'une somme de 10 550 \$, plus les taxes applicables ;

**CONSIDÉRANT** les frais prévus pour la surveillance du projet à partir du bureau, d'une somme de 2 400 \$, plus les taxes applicables ;

**CONSIDÉRANT QUE** la surveillance sur le chantier se fera par le Service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains ou à défaut par Shellex Groupe Conseil suivant la proposition, d'une somme de 4 860 \$, plus les taxes applicables ;

**CONSIDÉRANT** les prix des services de laboratoires inclus à ladite offre de services ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Patrick Vizien

**APPUYÉ DE :** René-Carl Martin



et résolu à l'unanimité :

**D'ACCEPTER** l'offre de services de Shellex Groupe Conseil, datée du 17 mars 2025, telle que proposée.

**D'AUTORISER** la directrice générale, greffière-trésorière, à confier la surveillance de chantier à la MRC des Maskoutains ou à Shellex Groupe Conseil suivant ce qui sera le plus approprié.

**D'AUTORISER** la directrice générale, greffière-trésorière, à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

2025-04-093

**9.5. Augmentation de la capacité des étangs aérés — Étude préliminaire — Offre de services professionnels — Acceptation**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de préparer une demande de certificat d'autorisation pour l'augmentation de la capacité des étangs aérés de la Régie d'assainissement des eaux de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marie-Madeleine ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie d'assainissement des eaux de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marie-Madeleine recommande aux municipalités membres de procéder à ces démarches visant à augmenter la capacité des étangs aérés ;

**CONSIDÉRANT QU'**il en résultera des coûts pour les deux (2) municipalités ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces coûts seront partagés entre les deux (2) municipalités suivant les pourcentages établis pour l'année 2025 ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services BR-690560 de Bruser, datée du 27 mars 2025, d'une somme de 19 750 \$, plus les taxes applicables ;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2025-04-50 adoptée par la Municipalité de Sainte-Madeleine acceptant cette proposition conditionnellement à notre acceptation ;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente devra intervenir entre les municipalités pour le partage éventuel des coûts relatifs à la mise en place des solutions proposées ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** René-Carl Martin

**APPUYÉ DE :** Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :

**D'ACCEPTER** l'offre de services BR-690560 de Bruser datée du 27 mars 2025.

**D'ACCEPTER** de contribuer au paiement des coûts relatifs à la réalisation d'une demande de certification d'autorisation pour l'augmentation de la capacité des étangs aérés de la Régie d'assainissement des eaux de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marie-Madeleine suivant les pourcentages de contribution établis pour l'année 2025.



**D'AUTORISER** la directrice générale, greffière-trésorière, à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

#### **9.6. Intersection route 116 et chemin du Grand-Rang — Rapport et recommandations — Dépôt**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose le rapport réalisé conjointement avec le ministère des Transports du Québec. Les recommandations contenues au rapport sont :

- L'ajout d'un feu clignotant sur potence à l'intersection du chemin du Grand-Rang et de la route 116 ;
- L'ajout d'une voie d'évitement pour tourner sur le chemin du Grand-Rang en provenance de Sainte-Madeleine ;
- Le rehaussement du profil du chemin du Grand-Rang afin d'améliorer la visibilité à partir de l'approche nord ;
- Le maintien de la réduction de vitesse à 50 km/h.

Le tout est soumis à titre d'information.

2025-04-094

#### **9.7. Intersection route 116 et chemin du Grand-Rang — Entente de délégation de mandat de réalisation des travaux recommandés — Autorisation de signature**

**CONSIDÉRANT** le rapport relatif aux interventions à réaliser pour sécuriser l'intersection du chemin du Grand-Rang et de la route 116 précédemment déposé ;

**CONSIDÉRANT** la volonté des membres du conseil de réaliser les travaux recommandés promptement ;

**CONSIDÉRANT** le projet d'entente de collaboration soumis par le ministère confiant la réalisation des travaux à la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine ;

**CONSIDÉRANT QUE**, par cette entente, la Municipalité réalisera l'ensemble des travaux en lieu et place du ministère, alors que chaque partie paiera les frais lui étant imputables ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Christine Gougeon

**APPUYÉ DE** : Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :

**D'AUTORISER** la mairesse, madame Ginette Gauvin, et la directrice générale, greffière-trésorière, à signer l'entente de collaboration proposée par le ministère des Transports pour la réalisation des travaux relatifs aux aménagements à apporter sur le chemin du Grand-Rang et à l'intersection du chemin du Grand-Rang suivant le projet d'entente proposé.

**ADOPTÉE**



2025-04-095

**9.8. Montée du 4<sup>e</sup> Rang et 4<sup>e</sup> Rang — Directives de changement no 1 et 2 et décompte progressif no 1 — Approbation**

**CONSIDÉRANT** le contrat octroyé pour la réfection de la conduite d'eau potable de la montée du 4<sup>e</sup> Rang et du 4<sup>e</sup> Rang ;

**CONSIDÉRANT** la directive de changement numéro 1 émise le 10 décembre 2024 et approuvée par le conseil municipal en date du 16 décembre 2024 par la résolution numéro 2024-12-325 ;

**CONSIDÉRANT** la directive de changement numéro 2 émise le 9 avril 2025 prévoyant des travaux additionnels dans la montée du 4<sup>e</sup> Rang et des travaux de branchement par forage au lieu de par tranchée ;

**CONSIDÉRANT** le décompte progressif numéro 1 émis pour les travaux exécutés en date du 31 décembre 2024 d'une somme de 1 516 074,94 \$, plus les taxes applicables, et la recommandation de paiement de notre ingénieur ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux vont bon train et que l'échéancier a été réduit en conséquence ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** René Poirier

**APPUYÉ DE :** Daniel Choquette

et résolu à l'unanimité :

**D'AUTORISER** la directrice générale, greffière-trésorière, à signer la directive de changement numéro 2, étant donné que la signature de la directive de changement numéro 1 a déjà été autorisée par la résolution numéro 2024-12-235.

**D'AUTORISER** le versement d'une somme de 1 516 074, 94 \$, plus les taxes applicables, au fournisseur en conformité avec le décompte progressif numéro 1 dûment validé dès l'émission du financement autorisé pour ce projet.

**ADOPTÉE**

2025-04-096

**9.9. Fauchage des levées de fossés — Contrat 2025 — Octroi**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder au fauchage des levées de fossés ;

**CONSIDÉRANT** la pratique de la Municipalité de faire effectuer trois (3) coupes annuellement ;

**CONSIDÉRANT** les limitations applicables dans les fossés de cours d'eau ;

**CONSIDÉRANT QUE** le dernier contrat était valide pour une période de trois (3) ans ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de reconduire ce contrat pour l'année 2025 ;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue d'une somme de 12 668,95 \$, plus les taxes applicables ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Daniel Choquette



**APPUYÉ DE :** René Poirier

et résolu à l'unanimité :

**D'OCTROYER** le contrat de fauchage des levées de fossés à *André Paris inc.*, pour l'année 2025, d'une somme de 12 668,95 \$, plus les taxes applicables.

**DE PRENDRE ACTE** des taux horaires de machinerie en cas de travaux additionnels.

**D'AUTORISER** la directrice générale, greffière-trésorière, à signer tous les documents pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## **10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **10.1. Liste des permis délivrés en mars 2025**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose le rapport mensuel des permis délivrés pour le mois de mars 2025. Neuf (9) permis ont été délivrés pour une valeur de 936 200 \$.

Aucun permis de lotissement n'a été délivré.

Le tout est soumis à titre d'information.

### **10.2. Rapport des indicateurs de performance du mois de mars 2025**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose le rapport des indicateurs de performance des requêtes déposées au bureau municipal au mois de mars 2025.

Le tout est soumis à titre d'information.

### **10.3. CPTAQ — Décisions — Dépôt**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose trois décisions reçues en provenance de la CPTAQ.

1. Dossier 444730 — Décision autorisant une construction résidentielle
2. Dossier 442918 — Décision refusant une demande en révision d'une décision de la CPTAQ
3. Dossier 429019 — Décision refusant une aliénation d'un lot entre deux (2) propriétaires survenue en 2019, puisque non autorisée par la CPTAQ.

Le tout est soumis à titre d'information.

### **10.4. Partenaire de la Région de la biosphère du mont Saint-Hilaire — Suivi de la rencontre du 27 mars 2025**



La directrice générale, greffière-trésorière, l'inspectrice en bâtiment et en environnement et le conseiller et maire suppléant, monsieur René-Carl Martin, ont assisté à la deuxième rencontre de la Région de la biosphère du mont Saint-Hilaire (UNESCO) tenue le jeudi 27 mars dernier, au manoir Rouville Campbell.

De beaux projets sont annoncés par les municipalités pour la Région de la biosphère du mont Saint-Hilaire.

Monsieur René-Carl Martin, conseiller, prend la parole pour parler de son expérience.

Le tout est soumis à titre d'information.

#### **10.5. RIAM — Retour des collectes hebdomadaires des matières organiques — Information**

Les collectes hebdomadaires des matières organiques sont de retour, et ce, jusqu'à la fin du mois de novembre 2025.

De plus, les citoyen(ne)s sont invité(e)s à pratiquer l'herbicyclage, en laissant les rognures de gazon sur la pelouse après la tonte, ce qui permet d'enrichir naturellement votre gazon, de préserver l'humidité du sol, de réduire les besoins d'arrosage et de contribuer à réduire les gaz à effet de serre (GES) liés au transport des matières organiques.

Le tout est soumis à titre d'information.

#### **10.6. RIAM — Ouverture des écocentres — Information**

La directrice générale, greffière-trésorière, informe la population que depuis le 12 avril dernier, les deux (2) écocentres de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) sont de nouveau ouverts. Ils sont accessibles gratuitement aux citoyen(ne)s des 25 municipalités membres de la RIAM, à raison d'une visite par jour, par citoyen(ne), sur preuve de résidence sur le territoire de la RIAM. Les entrepreneurs, incluant les gestionnaires d'immeubles à revenus, ne sont pas autorisés à utiliser ces sites pour éliminer les matières liées à leurs activités commerciales.

Pour une question d'utilisation sécuritaire, considérant l'achalandage et la configuration des sites, les dimensions maximales des remorques acceptées sont de 5 X 10 pi à l'écocentre d'Acton Vale et de 4 X 8 pi à l'écocentre de Saint-Hyacinthe.

Les matières admissibles aux écocentres sont les meubles, appareils de réfrigération, métaux, pneus sans jantes et propres, d'un diamètre inférieur à 112,5 cm (45 po), résidus de construction ou de démolition (incluant notamment la brique, le béton et les résidus de bois), de même que les résidus électroniques et informatiques.

Ne sont pas acceptés aux écocentres : les résidus verts (branches, buches, souches, gazon, tourbe et feuilles), les matières recyclables ainsi que les résidus



domestiques dangereux (ceux-ci doivent être apportés à l'une des trois [3] collectes annuelles de résidus domestiques dangereux).

Le tout est soumis à titre d'information.

Monsieur Daniel Choquette, conseiller, prend la parole pour indiquer que la RIAM a revu sa décision ne voulant que permettre la levée d'un seul bac vert ou bleu par résidence et qu'elle autorisera, dans certaines circonstances, la levée de deux (2) bacs par résidence. Les détails nous parviendront sous peu.

#### **10.7. RIAM — Changement de garde à la direction générale — Information**

La directrice générale, greffière-trésorière, souhaite la bienvenue à madame Mélanie Paquin qui succède à monsieur Réjean Pion au poste de la direction générale de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM). Monsieur Réjean Pion prendra sa retraite le 27 juin prochain après avoir occupé ce poste pendant plus de 16 ans.

Non seulement son apport à la RIAM aura été important, mais son implication provinciale aura servi les Québécoises et Québécois ainsi que les citoyennes et les citoyens de notre MRC.

Les membres du conseil s'unissent à la directrice générale, greffière-trésorière, pour lui souhaiter une excellente retraite.

#### **10.8. RIAM — Rapport financier 2024 — Dépôt**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose le rapport financier 2024 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

Le tout est soumis à titre d'information.

2025-04-097

#### **10.9. GoRecycle — Collecte des réfrigérants — Intérêt à participer**

**CONSIDÉRANT** l'offre de partenariat proposé par GoRecycle pour une collecte ponctuelle d'appareils réfrigérants et de climatisation ;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait intéressant d'offrir ce type de collecte à la population du grand Sainte-Madeleine ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Patrick Vizien

**APPUYÉ DE :** René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité :

**D'AUTORISER** la directrice générale, greffière-trésorière, à faire les démarches pour organiser une collecte ponctuelle d'appareils réfrigérants et de climatisation pour le territoire du grand Sainte-Madeleine.



**D'AUTORISER** la directrice générale, greffière-trésorière, à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

#### **10.10. Protection des rives — Bilan 2024 — Dépôt**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose le bilan d'inspection des rives en zone verte 2021-2024 produit par la MRC des Maskoutains. Ce bilan démontre que 76 % des 94 km de bandes riveraines sises sur notre territoire sont conformes. Il ne reste donc que 24 % des bandes riveraines à corriger. Une très belle amélioration en si peu de temps.

Dès qu'un cours d'eau est présent sur votre propriété, une inspection des bandes riveraines pourrait avoir lieu. Si c'est le cas, il est probable que des piquets de bois soient laissés sur place pour délimiter la bande riveraine de trois (3) m à respecter en zone de culture.

Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour la délimitation de vos bandes riveraines ou pour toute clarification concernant la réglementation sur les bandes riveraines, n'hésitez pas à faire appel au service des bandes riveraines de la MRC des Maskoutains. Le tout est sans frais.

Le tout est soumis à titre d'information.

#### **10.11. MAMH — Chantier de consultation — Approbation référendaire — Information**

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil et la population que la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, déploie un chantier de travail en matière de consultation et d'approbation référendaire ayant pour objectif de repenser les règles de la participation citoyenne dans le régime d'aménagement et d'urbanisme.

Les membres du conseil municipal sont invités à participer à cette vaste consultation.

#### **10.12. MRC des Maskoutains — Axes en matière d'habitation — Communiqué — Dépôt**

La MRC des Maskoutains dépose son *Portrait et diagnostic de l'Habitation sur le territoire* qui constitue une étape de plus dans l'élaboration de sa première *Politique régionale en habitation* qui s'articulera sur trois (3) principaux axes d'intervention, à savoir :

- Une planification et un encadrement réglementaire souple et adapté ;
- Des stratégies foncières et financières efficaces ;
- Une coordination et un soutien régional avec tous les partenaires du milieu.

La MRC souhaite faire de cette politique l'élément fédérateur d'une nouvelle dynamique reposant sur son leadership et engageant les municipalités et les



intervenant(e)s du milieu dans une stratégie qui permettra non seulement de sortir de la crise du logement, mais de devenir un facteur attractif de la région.

Le *Portrait et diagnostic de l'Habitation sur le territoire* comporte une synthèse des besoins en logement pour les 20 prochaines années.

Selon les plus récentes projections des ménages de l'*Institut de la statistique du Québec* (ISQ), 4 122 nouveaux ménages s'ajouteront sur l'ensemble du territoire de la MRC pour la période comprise entre 2025 et 2045. Toutefois, le comité Habitation estime qu'il faudra construire beaucoup plus de logements afin de rétablir un marché.

D'autre part, considérant les enjeux d'abordabilité du logement, le taux de ménages locataires qui est actuellement de 42 %, devrait augmenter pour atteindre 45 % au cours des 20 prochaines années. Ainsi, selon les projections des ménages, un minimum de 3 232 logements locatifs devra être construit d'ici 2045.

Enfin, en ce qui a trait au logement social, communautaire et abordable, c'est plus de 720 logements « hors marché » qui devront s'ajouter au parc de logements existants pour atteindre une cible de 10 % de logements locatifs d'ici 2045.

Le tout est soumis à titre d'information.

#### **10.13. MRC des Maskoutains — Plan Climat — Formation — Invitation**

Dans le cadre de la réalisation du *Plan climat* de la MRC des Maskoutains, cette dernière invite l'ensemble des élu(e)s (maire[-esse] s et conseiller[-ière] s) à participer à une formation de 90 minutes qui portera sur les points suivants, à savoir :

- Les concepts de base des changements climatiques ;
- Les impacts de la transformation du climat en lien avec des exemples propres au territoire ;
- Le rôle des MRC dans l'action climatique.

La directrice générale, greffière-trésorière, s'enquiert de la présence des élu(e)s. Messieurs René-Carl Martin, conseiller, et Patrick Vizien, conseiller, de même que la mairesse, madame Ginette Gauvin, seront présents si l'horaire de la formation coïncide avec leurs disponibilités. Les autres élu(e)s. ne sont pas intéressé(e)s.

2025-04-098

#### **10.14. Fin du programme RénoRégion — Mobilisation — Appui**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Société d'habitation du Québec* (SHQ) a confirmé deux (2) jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme *RénoRégion*, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du



logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, madame France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions ;

**CONSIDÉRANT QUE**, bien que le programme *RénoRégion* ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,000 1 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre ;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme *RénoRégion* à la suite de ses consultations en 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Patrick Vizien

**APPUYÉ DE :** René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité :

**DE DEMANDER** au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, madame France-Élaine Duranceau :

**DE RELANCER** immédiatement le programme *RénoRégion* pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme.

**DE RENDRE** à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

**DE TRANSMETTRE** la présente résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- M<sup>me</sup> France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Éric Girard, ministre des Finances



- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- M<sup>me</sup> Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- M<sup>me</sup> Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- M<sup>me</sup> Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- M. Simon Jolin-Barrette, député de Borduas
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités

**ADOPTÉE**

#### **10.15. Jour de la Terre — Demande d'aide financière — Bornes électriques — Refus**

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que la demande d'aide financière pour l'ajout de bornes électriques à la salle municipale déposée auprès de l'organisme *Jour de la Terre* a été refusée.

Une nouvelle demande sera déposée lorsque l'occasion se présentera.

Le tout est soumis à titre d'information.

#### **10.16. Stratégie québécoise en habitation et portrait MRC des Maskoutains — Dépôt**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose des documents en lien avec la *Stratégie québécoise en habitation* dont, notamment, le portrait en matière d'habitation dressé par la MRC des Maskoutains. Ce portrait nous indique que la crise du logement dans la MRC des Maskoutains nécessite des mesures urgentes pour répondre aux besoins croissants en logements abordables. La *Stratégie de lutte contre la pénurie de logements* et l'élaboration d'une politique régionale en habitation seront essentielles pour assurer un développement équilibré et inclusif du territoire.

Le tout est soumis à titre d'information.

2025-04-099

#### **10.17. Fermeture des fossés — Prise de position**

**CONSIDÉRANT QUE** la réglementation municipale édicte que les fossés peuvent être fermés moyennant l'installation d'un ponceau minimal de 18 po ;

**CONSIDÉRANT** les changements climatiques et les conséquences de ceux-ci notamment sur l'écoulement des eaux par les fossés ;

**CONSIDÉRANT QUE**, souvent, les ponceaux de 18 po ne sont pas suffisants ;



**CONSIDÉRANT QUE** la fermeture de fossés, autrement que pour des entrées charretières, crée des contraintes et obstacles au bon écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice générale, greffière-trésorière, de revoir la réglementation en la matière ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Patrick Vizien

**APPUYÉ DE** : René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité

**DE REVOIR** la réglementation en matière de fermeture de fossés.

**DE SUSPENDRE** les demandes de fermeture de fossés autres que pour les entrées charretières, le temps de mettre en place une réglementation appropriée.

**ADOPTÉE**

2025-04-100

#### **10.18. Entrée charretière en U — Prise de position**

**CONSIDÉRANT QUE** la réglementation municipale prévoit la possibilité d'aménager une entrée en U sur un lot dès qu'un front de 30 m est présent ;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines propriété de coin ont front sur deux (2) rues ;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs propriétaires ont aménagé des entrées en U leur permettant d'accéder à leur propriété par chaque rue bornant leur(s) lot(s) ;

**CONSIDÉRANT** une récente demande formulée en ce sens ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de préciser la réglementation ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : René Poirier

**APPUYÉ DE** : Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :

**D'AUTORISER** les entrées en U permettant d'accéder à une propriété par chaque rue bornant le lot pour autant que les distances entre l'entrée charretière et les lignes de lot soient respectées.

**DE MODIFIER** la réglementation en conséquence.

**ADOPTÉE**

#### **10.19. UPA — Programme Alus — Remerciements**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose une lettre de remerciements en provenance de l'*Union des producteurs agricoles* pour la participation monétaire de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine dans le programme ALUS.



Elle dépose également le bilan des réalisations 2024.

Le tout est soumis à titre d'information.

2025-04-101

**10.20. Urbanisme — Achat d'une tablette et branchement aux logiciels d'inspection — Autorisation**

**CONSIDÉRANT** le besoin de documenter les inspections et les fermetures de permis du service d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT** le besoin de documenter certains travaux effectués par les travaux publics ;

**CONSIDÉRANT QU'**une tablette permettrait de prendre des photos et de les téléverser dans notre logiciel de gestion urbanistique et de requêtes ;

**CONSIDÉRANT** toutes les inspections de mise aux normes des piscines à effectuer en 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette tablette pourrait être utilisée tant par le service d'urbanisme, par les travaux publics que par l'administration ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** René Poirier

**APPUYÉ DE :** Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :

**D'AUTORISER** l'achat d'une tablette pour le service d'urbanisme, laquelle pourra également être utilisée par les travaux publics et l'administration.

**D'AUTORISER** le branchement de cette tablette au logiciel de gestion.

**DE PAYER** le coût de cette acquisition et du branchement au logiciel pour 2025 à même les surplus accumulés non affectés de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

2025-04-102

**10.21. Connectivité municipale — Colloque — Sorel-Tracy — 31 mai 2025 — Invitation**

**CONSIDÉRANT** le colloque de *Connectivité municipale* devant se tenir, à Sorel-Tracy, le 31 mai 2025 ;

**CONSIDÉRANT** la pertinence d'assister à ce colloque pour prendre connaissance des modifications survenues en matière d'habitation et d'urbanisme ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** René Poirier

**APPUYÉ DE :** Daniel Bouchard

et résolu à l'unanimité :



**D'AUTORISER** la participation de la directrice générale, greffière-trésorière et/ou de madame Annie Chamberland, inspectrice en bâtiment et en environnement, audit colloque.

**ADOPTÉE**

#### **10.22. Indicateurs de développement des communautés — Dépôt**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose les *Indicateurs de développement des communautés* préparés par Table régionale de concertation des aînés de la Montérégie en collaboration avec la Direction de santé publique de la Montérégie.

Le tout est soumis à titre d'information.

#### **10.23. Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires — Plan d'action régional 2025-2029 — Montérégie — Dépôt**

La directrice générale, greffière-trésorière, dépose le *Plan régional 2025-2029 de la Montérégie* adopté dans le cadre de la *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*. Ce plan régional fait état de six (6) priorités.

Les membres du conseil sont invités à lire ce document lequel démontre les changements projetés en matière d'urbanisation de nos territoires.

Le tout est soumis à titre d'information.

2025-04-103

#### **10.24. Comité consultatif d'urbanisme — Membre à titre de citoyen — Nomination**

**CONSIDÉRANT** la vacance d'un membre de la communauté au sein du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine ;

**CONSIDÉRANT** l'appel de candidatures effectuée ;

**CONSIDÉRANT** la candidature reçue en la personne de madame Liliane St-Amand ;

**CONSIDÉRANT** son intérêt pour le volet urbanistique de la municipalité ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Christine Gougeon

**APPUYÉ DE** : Daniel Choquette

et résolu à l'unanimité :

**DE PROCÉDER** à la nomination de madame Liliane St-Amand à titre de membre de la communauté au sein du comité consultatif d'urbanisme, et cela, pour une période de deux (2) ans à partir de la date d'adoption de la présente résolution.



La directrice générale, greffière-trésorière, remercie madame St-Amand et lui souhaite la bienvenue au sein du comité.

**ADOPTÉE**

#### **10.25. Semaine montérégienne de l'économie circulaire — Information**

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil et la population que la *Semaine montérégienne de l'économie circulaire* se tiendra du 20 au 22 mai 2025. Cet événement a pour objectifs de faire connaître et de promouvoir le modèle de l'économie circulaire, de faire rayonner les initiatives circulaires de la région ainsi que d'échanger avec les différent(e)s acteur(-trice)s de la Montérégie.

Des rencontres se tiendront en lien avec cette 5<sup>e</sup> édition de cet événement.

Le tout est soumis à titre d'information.

#### **10.26. Collectes de gros rebuts et des résidus domestiques dangereux — Annonce**

La directrice générale, greffière-trésorière, rappelle à la population que la première collecte des gros rebuts se tiendra le vendredi 2 mai 2025. Dans l'intervalle, les gros rebuts doivent être conservés sur la propriété et non en bordure de rue ou dans les fossés. La 2<sup>e</sup> collecte des gros rebuts se tiendra le 27 juin 2025.

La collecte des résidus domestiques dangereux (R.D.D.) se tiendra à Saint-Hyacinthe, au Stade L.— P. Gaucher, le samedi 24 mai 2025, de 8 h 30 à 16 h 30.

Le tout est soumis à titre d'information.

#### **10.27. Défi Pissenlits — Invitation à participer**

Les citoyennes et les citoyens sont invités à participer au défi *Pissenlits* qui consiste à laisser pousser les pissenlits et autres fleurs printanières sur les terrains pour aider les insectes pollinisateurs.

Le tout est soumis à titre d'information.

### **11. LOISIRS, CULTURE ET SERVICES COMMUNAUTAIRES**

#### **11.1. Loisirs — Sondage — Invitation à participer**

Les municipalités du village de Sainte-Madeleine et de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine invitent la population à répondre au sondage concernant les loisirs en ligne depuis quelques jours. Les réponses obtenues dans le cadre de cette consultation permettront aux deux (2) municipalités d'adapter leur offre de services en matière de loisirs.

Merci à l'avance pour votre participation.



### 11.2. Camp de jour — Période d'inscription en cours — Information

Les inscriptions pour le camp de jour de l'été 2025 sont maintenant en cours. Nous vous invitons à inscrire vos enfants entre le 14 avril et le 4 mai 2025.

Bienvenue à tous les enfants âgés de 5 ans, au 30 septembre, à 12 ans.

2025-04-104

### 11.3. Camp de jour — Programmation — Dépôt

**CONSIDÉRANT** la programmation du camp de jour préparé par la coordonnatrice aux loisirs et à la vie communautaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette programmation prévoit des sorties et plusieurs activités au camp ;

**CONSIDÉRANT** les budgets disponibles pour l'organisation du camp de jour ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Christine Gougeon

**APPUYÉ DE** : Daniel Choquette

et résolu à l'unanimité :

**D'ADOPTER** la programmation des activités du camp de jour telle que proposée.

**ADOPTÉE**

2025-04-105

### 11.4. Camp de jour — Cadre de référence 2025 — Adoption

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine fait partie de l'*Association des camps du Québec* ;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour maintenir son accréditation, la Municipalité doit mettre à jour son cadre de référence ;

**CONSIDÉRANT QUE** le dernier cadre de référence datait de 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la responsable du camp et de l'application du cadre de référence doit être désignée ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Christine Gougeon

**APPUYÉ DE** : Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :

**D'ADOPTER** le cadre de référence, version 2025, tel que soumis.

**DE DÉSIGNER** madame Vanessa Gauthier comme responsable du camp de jour 2025 et responsable de l'application du cadre de référence au sein du camp de jour de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marie-Madeleine.

**ADOPTÉE**



### **11.5. Journée de l'arbre et d'échange de vivaces — Annonce**

La directrice générale, greffière-trésorière, informe la population que la *Journée de l'arbre* se tiendra le 24 mai, de 10 h à 14 h, à la salle municipale de Sainte-Marie-Madeleine sise au 3355, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine.

La population est invitée à venir se procurer un arbre et à échanger des vivaces.

Le tout est soumis à titre d'information.

### **11.6. Défi Château de neige — Tirage local — Dévoilement du nom des gagnant(e)s**

La mairesse, madame Ginette Gauvin, procède au tirage des deux (2) gagnant(e)s du défi *Château de neige*. Deux (2) prix sont remis à la population parmi les familles s'étant inscrites au défi.

Les récipiendaires d'une carte cadeau de 50 \$ chez *Sports Experts* sont :

- madame Julie Chabot
- madame Julie Bossé

Merci à tou(te)s les participant(e)s.

### **11.7. Vente de garage — Rappel des règles applicables**

La directrice générale, greffière-trésorière, rappelle à la population qu'un certificat d'autorisation est requis pour tenir une vente de garage sur le territoire de la municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine. Deux (2) fins de semaine par année sont exemptes de cette obligation. Ces fins de semaine sont celles de la *Journée nationale des patriotes* en mai et de l'*Action de grâce* en octobre.

Prendre note que cette année, la vente-débarras de l'école primaire Saint-Joseph—Spénard fera relâche.

Le tout est soumis à titre d'information.

### **11.8. Soccer — Nombre d'équipes et de joueur(-euse)s**

La directrice générale, greffière-trésorière, informe les membres du conseil que 11 équipes seront formées pour l'été 2025. 126 jeunes formeront ces équipes.

Le tout est soumis à titre d'information.

2025-04-106

### **11.9. Soccer — Règlements de la ligue 2025 — Adoption**

**CONSIDÉRANT** les règlements recommandés par les membres de la *Ligue de soccer Montérégie* pour la saison 2025 ;



**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'entente, chaque municipalité se doit d'adopter lesdits règlements et les faire appliquer lors des parties ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Christine Gougeon

**APPUYÉ DE :** Daniel Bouchard

et résolu à l'unanimité :

**D'ADOPTER** les règlements de soccer tels que recommandés par les membres de la Ligue de soccer Montérégie.

**DE VEILLER** à leur application lors des parties de la saison 2025.

**ADOPTÉE**

**11.10. *PanoraMaska* — Mémoire en images — Collecte de photos et de documents — Mardi 29 avril 2025, de 13 h à 20 h**

La directrice générale, greffière-trésorière, présente le projet *PanoraMaska*, la mémoire en images de la MRC des Maskoutains. La MRC des Maskoutains visitera ses 17 municipalités afin de recueillir des images et des documents en lien avec le panorama de la région maskoutaine. Citoyen(ne)s du grand Sainte-Madeleine, vous êtes invité(e)s à venir rencontrer la chargée de projet de la MRC des Maskoutains le mardi 29 avril, de 13 h à 20 h, à la salle municipale de Sainte-Marie-Madeleine sise au 3355, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine, avec vos photos, images et documents afin de les faire numériser et de les inclure à ce beau projet.

Cette invitation est valable tant pour les citoyen(ne)s de Sainte-Madeleine que de Sainte-Marie-Madeleine.

**12. DOSSIERS DIVERS**

2025-04-107

**12.1. Groupe Scout 4e l'Avenir inc. — Demande de prêt d'équipements — Événement du 30 et 31 mai et 1er juin 2025 — Autorisation**

**CONSIDÉRANT** la demande de prêt d'équipements et de locaux formulée par le Groupe Scout 4<sup>e</sup> l'Avenir inc. ;

**CONSIDÉRANT** la non-disponibilité de locaux pour la tenue de réunion hebdomadaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** les équipements demandés sont disponibles aux dates demandées ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Christine Gougeon

**APPUYÉ DE :** Daniel Bouchard

et résolu à l'unanimité :



D'AUTORISER le prêt des équipements demandés lors de la fin de semaine du 30 et 31 mai et du 1<sup>er</sup> juin 2025.

ADOPTÉE

2025-04-108

## 12.2. *Société canadienne du cancer — Mois de la jonquille — Proclamation*

**CONSIDÉRANT QUE** les chercheurs et chercheuses ont estimé qu'il y aurait 247 100 nouveaux cas de cancer et 88 100 décès causés par cette maladie au Canada en 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette maladie cause un choc important qui se répercute sur toutes les sphères de la vie des personnes atteintes du cancer et celles de leurs proches ;

**CONSIDÉRANT QUE**, grâce à des milliers de Québécoises et de Québécois, de donatrices et de donateurs et de bénévoles, la *Société canadienne du cancer* lutte contre la maladie pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs et chercheuses de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

**CONSIDÉRANT QUE** près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la *Société canadienne du cancer* ;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la *Société canadienne du cancer* ;

**CONSIDÉRANT QUE** le taux de survie au cancer a passé de 25 % en 1940 à plus de 64 % aujourd'hui ;

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est le *Mois de la jonquille*, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des personnes atteintes de cancer et dans la lutte contre la maladie ;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Société canadienne du cancer* encourage les Québécoises et les Québécois à poser un geste significatif pendant le *Mois de la jonquille* pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie ;

**CONSIDÉRANT** l'engagement de la Municipalité à faire la promotion de cette campagne dans ses différents outils de communication afin d'inciter la population à y participer ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Christine Gougeon

**APPUYÉ DE :** René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité :



**DE DÉCRÉTER** le mois d'avril le *Mois de la jonquille*.

**D'ENCOURAGER** la population de la municipalité à accorder généreusement son appui à la cause de la *Société canadienne du cancer*.

**ADOPTÉE**

2025-04-109

**12.3. Transplant Québec — Semaine nationale du don d'organes et de tissus — Proclamation**

**CONSIDÉRANT** les résultats des 10 dernières années qui révèlent une activité qui n'a jamais été aussi soutenue tant sur le nombre de références (+89 %), que sur le nombre de donneurs décédés (+20 %), d'organes transplantés (+ 3 %) ou de personnes qui ont pu bénéficier d'une transplantation au Québec (+ 9 %), comme mentionné dans le bilan annuel en don d'organes dévoilé en février dernier par Transplant Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** bien que ces résultats soient positifs, ce sont encore 856 Québécoises et Québécois de trop qui demeurent en attente d'une transplantation ;

**CONSIDÉRANT** l'engagement de la MRC des Maskoutains et de ses municipalités membres de faire la promotion du don d'organes et des tissus ;

**CONSIDÉRANT** la *Semaine nationale du don d'organes et de tissus* qui se tiendra du 20 au 26 avril 2025 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Christine Gougeon

**APPUYÉ DE** : Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :

**DE PROCLAMER** la semaine du 20 au 26 avril 2025 comme étant la semaine nationale du don d'organes et de tissus afin de sensibiliser la population du grand Sainte-Madeleine à l'importance de ce don de vie.

**D'INVITER** les citoyen(ne)s du grand Sainte-Madeleine à signer pour la vie.

**ADOPTÉE**

2025-04-110

**12.4. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie — 17 mai 2025 — Proclamation**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;



**CONSIDÉRANT QUE** malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

**CONSIDÉRANT QUE** le 17 mai est la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Christine Gougeon

**APPUYÉ DE :** Daniel Bouchard

et résolu à l'unanimité :

**DE PROCLAMER** le 17 mai, *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* et de souligner cette journée.

**ADOPTÉE**

#### **12.5. Saint-Hyacinthe Technopole — AGA — 29 avril 2025, à 16 h — Invitation**

Les membres du conseil municipal sont invités à assister à l'AGA de Saint-Hyacinthe Technopole, le 29 avril 2025, à 16 h.

Le tout est soumis à titre d'information.

#### **12.6. Saint-Hyacinthe Technopole — 5 à 7 — Parcours inspirant — Mercredi 16 avril 2025 — Invitation**

Les membres du conseil sont invités à assister à un 5 à 7 inspirant organisé par Saint-Hyacinthe Technopole au *Club de golf de Saint-Hyacinthe*. Lors de ce 5 à 7, les personnes présentes auront l'occasion d'entendre et de partager avec Nayiver Cardenas Zapata, technicienne en contrôle de la qualité chez Boviteq.

Le tout est soumis à titre d'information.

#### **12.7. Médecine vétérinaire — Portes ouvertes — 10 mai 2025 — Invitation**

Pour la première fois depuis plus de 20 ans, la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal ouvrira ses portes à la population. Pour pouvoir visiter, une réservation est nécessaire.

La visite de la Faculté de médecine vétérinaire se tiendra au campus de Saint-Hyacinthe, le 10 mai 2025, de 8 h à 16 h.

Le tout est soumis à titre d'information.



### **12.8. Mois du vélo — 1<sup>er</sup> au 31 mai 2025 — Invitation**

La directrice générale, greffière-trésorière, invite la population à découvrir la programmation du *Mois du vélo* qui se tiendra en mai 2025.

Plusieurs activités sont déployées au cours du mois de mai pour faire découvrir le vélo et favoriser la cohabitation avec les autres usagers de la route.

Le tout est soumis à titre d'information.

### **12.9. Gala des affaires — Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe — 26 avril 2025, à 17 h 30**

La Chambre de commerce de la grande région de Saint-Hyacinthe, en collaboration avec Saint-Hyacinthe Technopole, soulignera l'innovation, l'ambition, l'entrepreneuriat et la performance des entreprises et gens d'affaires d'ici lors du *Gala des Affaires* qui se tiendra le samedi 26 avril 2025, à partir de 17 h 30, au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe.

Le tout est soumis à titre d'information.

2025-04-111

### **12.10. Maltraitance chez les personnes âgées — Appui et lieu de référence**

**CONSIDÉRANT** la *Politique de lutte contre la maltraitance chez les personnes âgées* ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités sont des lieux où les personnes maltraitées peuvent obtenir de l'information et de l'aide en toute confidentialité ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités font partie annuellement du plan de diffusion des organismes et ressources venant en aide aux personnes maltraitées ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Christine Gougeon

**APPUYÉ DE** : Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :

**DE RÉITÉRER** l'engagement de la Municipalité de la paroisse Sainte-Marie-Madeleine à contribuer à la diffusion de la *Politique de lutte contre la maltraitance chez les personnes âgées*.

**DE DIFFUSER** les programmes d'aide et les ressources d'aide existantes.

**DE RÉITÉRER** l'engagement de la Municipalité d'être un lieu de référencement pour les personnes maltraitées.

**ADOPTÉE**

### **12.11. UPA — Débat sur les enjeux agricoles — 14 avril 2025, à 19 h**

L'UPA tient ce soir un débat sur les enjeux agricoles.



Le tout est soumis à titre d'information.

**2025-04-112 12.12. Semaine québécoise des familles — Proclamation**

**CONSIDÉRANT QUE** la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres ;

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Maskoutains s'est dotée d'une *Politique de la famille* ainsi que d'une *Déclaration de la famille* ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine s'est également dotée d'une telle politique ;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Semaine québécoise des familles* se tiendra du 12 au 18 mai 2025 sous le thème *Agir ensemble pour tisser notre Québec Famille* ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui touchent les citoyen(ne)s afin de créer des conditions pour que chacun(e) puisse rendre son expérience familiale plus intéressante ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Christine Gougeon

**APPUYÉ DE :** Daniel Choquette

et résolu à l'unanimité :

**DE PROCLAMER** la *Semaine québécoise des familles* pour la semaine du 12 au 18 mai 2025.

**D'INVITER** l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la famille à œuvrer ensemble afin que les familles aient accès à des services et au soutien dont elles ont besoin pour contribuer pleinement à notre société.

**DE RECONNAÎTRE** que les familles sont un vecteur important des relations entre les générations, pour transmettre la culture et les valeurs sociales et ainsi, contribuer de façon importante à l'organisation de nos milieux de vie.

**ADOPTÉE**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES/SUIVIS**

Q :  
R :  
Q :  
R :  
Q :  
R :  
Q :  
R :



**2025-04-113 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** l'épuisement de l'ordre du jour ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Daniel Choquette

**APPUYÉ DE** : Patrick Vizien

et résolu à l'unanimité :

**DE LEVER** la séance ordinaire du conseil municipal, de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, à 21 h 22.

**ADOPTÉE**

Madame Ginette Gauvin, mairesse

Madame Josée Vendette, directrice générale,  
greffière-trésorière